

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DU BTP DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE A LA MISE EN PLACE DE DÉMARCHES COMPÉTENCES

CAHIER DES CHARGES POUR LE RÉFÉRENCIEMENT D'ORGANISMES « CONSEIL »

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous soumettre un cahier des charges relatif au référencement d'organismes « conseil » afin d'accompagner la mise en place de Démarches Compétences numériques auprès de différentes typologies d'entreprises du secteur du BTP de la région Nouvelle Aquitaine.

Les entreprises du BTP sont confrontées à de nouveaux enjeux liés à la révolution techniques et technologique de leur secteur. Ainsi de nouveaux outils et process font leurs apparitions dans les différents métiers des entreprises du BTP.

Pour les aider à relever ces défis, Constructyts Nouvelle Aquitaine souhaite leur proposer un dispositif d'accompagnement, en s'appuyant sur un réseau de prestataires référencés.

Nous vous remercions de nous faire parvenir votre réponse pour le 01/02/2019 au plus tard.

La procédure de référencement se déroulera en deux temps :

1. Le 07/02/2019, le comité de pilotage du projet se réunira afin d'analyser les propositions des organismes « conseil » consultés,
2. Les organismes sélectionnés seront éventuellement invités à venir présenter leur proposition devant le comité de pilotage,

Afin de vous permettre d'élaborer votre proposition nous vous soumettons un cahier des charges en 4 parties :

1. Objet de la consultation, contexte et finalité du projet
2. Ressources du Groupe Constructyts: un outil et une méthodologie
3. Modalités d'intervention et exigences à prendre en compte
4. Résultats attendus de la consultation

OBJET DE LA CONSULTATION, CONTEXTE ET FINALITÉ DU PROJET

Objet de la consultation :

L'objet de cet appel d'offres est de référencer un certain nombre d'organismes « conseil » afin d'accompagner la mise en place de Démarches Compétences numérique auprès de différentes typologies d'entreprises du secteur du BTP de la Région Nouvelle Aquitaine.

Contexte :

Constructyts Nouvelle Aquitaine, assure auprès de l'ensemble des entreprises de BTP de 11 salariés et plus situées en Région Nouvelle Aquitaine (Départements 16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87) les missions d'information, de conseil et de financement dans le champ de la formation professionnelle continue.

Dans le cadre de ses missions, Constructyts Nouvelle Aquitaine a fait le constat que les entreprises du secteur du BTP (artisans, dirigeants de PME, collaborateurs) doivent s'approprier les outils numériques qui sont actuellement à leur disposition, faute de quoi ils passeront à coté de l'ère du numérique. La problématique actuelle est donc de préparer les entreprises du Bâtiment à la révolution numérique en les aidants à modifier leurs approches professionnelle. Une intégration efficace de ces systèmes numériques nécessite une préparation de la gestion des ressources humaines. Ainsi plusieurs défis se présentent pour les entreprises du Bâtiment :

- L'apparition de nouvelles technologies numériques au sein du secteur BTP, dans tous les domaines (commercial, études, suivi de chantier, etc.)
- Le recrutement et la formation de profils adaptés aux nouveaux enjeux du secteur,
- L'identification des compétences détenues par les salariés,
- L'adaptation des compétences de l'entreprise aux mutations
- Le transfert de compétences entre des filières (travail collaboratif, le numérique pour l'encadrement et la production)
- La mise en place d'une gestion dynamique des âges au travail,
- La valorisation et la transmission de l'entreprise,....

La Démarche Compétences¹ numériques peut être un moyen efficace de répondre à ces défis car elle a pour objectif d'optimiser la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, d'appréhender et formaliser les compétences numériques individuelles et collectives, et d'aboutir à l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement de ces compétences (formation, organisation, investissement, recrutement).

¹ Démarche Compétences : processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) mis en œuvre dans le BTP qui s'articule autour d'une méthodologie adaptée et **de méthodes d'accompagnement diversifiées**, objet de ce présent cahier des charges.

Finalité du projet :

Fort de ces constats, Constructys Nouvelle Aquitaine souhaite proposer aux entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics un dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre de Démarches Compétences numériques, en s'appuyant sur un réseau de prestataires référencés.

Le présent cahier des charges porte sur les attentes de Constructys Nouvelle Aquitaine à l'égard des organismes « conseil » qui seront « référencés », pour accompagner les entreprises du BTP volontaires dans la mise en œuvre de Démarches Compétences numériques.

Les thématiques d'intervention sont nombreuses et demandent une capacité d'adaptation de la part de l'intervenant (intégration des nouvelles technologies, intégration des outils numériques, pilotage de l'activité de l'entreprise grâce au numérique, etc.).

En cas de demande d'accompagnement de la part d'une entreprise adhérente, Constructys Nouvelle Aquitaine s'engage à lui communiquer la liste des consultants référencés par le comité de pilotage du projet (composé de représentants de Constructys Nouvelle Aquitaine). L'entreprise sélectionnera dans cette liste le consultant de son choix.

RESSOURCES DU GROUPE CONSTRUCTYS: UN OUTIL ET UNE MÉTHODOLOGIE

La Démarche Compétences numérique préconisée par les porteurs du projet s'appuie sur une méthodologie adaptée. Les prestataires référencés auront pour mission :

- L'accompagnement des entreprises dans leur réflexion stratégique face à ces nouveaux enjeux numériques
- La définition avec les entreprises d'un plan d'action concret adapté au contexte et qui définit les axes et les objectifs prioritaires
- L'identification et la montée en compétences des salariés ainsi que l'accompagnement au développement numérique des entreprises.

L'outil « emplois BTP » :

Pour aider les entreprises à identifier leurs besoins en compétences et élaborer leur plan d'actions Constructys a développé un outil informatique. Cet outil repose sur une banque de données de compétences informatisée et actualisée au fil des années, qui décrit plus de 300 emplois-type dans 36 filières correspondant aux métiers et spécialités des entreprises du BTP.

Cet outil vous permettra de consulter et télécharger des fiches de poste du Bâtiment et des Travaux Publics. Elles pourront vous aider à constituer une base de référence pour vos recrutements, vos entretiens professionnels en vue de développer les compétences de vos salariés.

Une méthodologie adaptée :

Constructyts Nouvelle Aquitaine recommande l'accompagnement à la mise en œuvre de la méthodologie par l'intervention d'un cabinet « conseil » qui, en appui de l'entreprise et selon ses besoins, interviendra aux principales étapes clés de la démarche :

1^{ère} phase : Diagnostic et accompagnement de la démarche Compétences numérique.

- Constat des compétences numériques collectives et individuelles de l'entreprise actuelles et à moyen terme.
- Recensement des besoins de l'entreprise (stratégie de l'entreprise, évolutions du marchés, etc.)
- Analyse des écarts entre les compétences actuelles et les compétences attendues.
- Analyse de la stratégie de l'organisation (est – elle adaptée à l'entreprise ?)
- Aide à l'élaboration et à la formalisation du projet de développement des compétences numériques de l'entreprise,
- Définition et formalisation des emplois-types concernés au sein de l'entreprise,
- Accompagnement de l'encadrement/responsable hiérarchique à l'évaluation des compétences numériques
- Adaptation ou création d'un référentiel de compétences spécifique à l'entreprise,
- Evaluation objective par l'entreprise des compétences numériques afin d'élaborer des cartographies individuelles et collectives,

2^{ème} phase : Bilan d'étape et de fin de la démarche compétences numériques

- Formalisation, en lien avec l'entreprise, des effets de la Démarche Compétences numériques et de la pérennisation au regard d'indicateurs retenus en concertation avec celle-ci et des indicateurs de suivi,
- Mise en place d'un suivi à 6 mois/12 mois en collaboration avec Constructyts Nouvelle Aquitaine,...

Il est à noter que le cabinet « conseil » ne peut être à la fois prescripteur et formateur, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas être sollicité pour réaliser les formations conseillées dans le plan d'action.

MODALITÉS D'INTERVENTION ET EXIGENCES A PRENDRE EN COMPTE

Le respect des principes généraux et des étapes de la Démarche Compétences numériques préconisée par Constructyts, passe pour le cabinet « conseil » par des modalités d'intervention adaptées et par la prise en compte d'un certain nombre d'exigences sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond :

Rôle attendu du consultant mandaté par le cabinet « conseil ».

Le consultant intervenant pour le compte du cabinet « conseil » devra :

- Réaliser un diagnostic qui ne générera pas de facturation auprès de l'entreprise désignée par le conseiller de Constructyts Nouvelle Aquitaine, pour évaluer la pertinence et la faisabilité d'une Démarche Compétences et formaliser une proposition d'accompagnement appropriée à la taille de l'entreprise, son activité et son projet de développement des compétences numériques. Un document synthétique présentant les éléments sera envoyé au conseiller formation Constructyts pour validation de la prestation.
- Mettre en place une organisation de projets adaptée aux contraintes de production de l'entreprise au travers d'un plan d'actions sur mesure.
- Proposer à chaque étape de la Démarche Compétences des modalités d'accompagnement pertinentes
- Apporter une valeur ajoutée mesurable par les acteurs par la formalisation régulière des différents rapports d'étapes permettant de suivre le déroulement du projet (livrables)

Par ailleurs, la connaissance du secteur du BTP serait appréciée et constituerait un atout indéniable.

Relations avec Constructyts Nouvelle Aquitaine.

Le conseiller de Constructyts Nouvelle Aquitaine participera aux trois étapes clés de la démarche :

- Lancement du projet,
- Analyse et restitution des cartographies individuelles et collectives,
- Elaboration du plan d'actions,
- Contrôle et suivi tout au long de la Démarche Compétences numériques

Sur la forme :

Le cabinet « conseil » devra s'engager à :

- Signer avec l'entreprise une convention d'accompagnement précisant les modalités d'intervention, de formation à l'évaluation des compétences, de production et de suivi de facturation

Les porteurs du projet seront très attentifs à la rigueur de l'accompagnement et au suivi des objectifs fixés. Il conviendra notamment que le cabinet « conseil » :

- établisse à chaque étape clé de la démarche des points de reporting,
- formalise en liaison avec l'entreprise les résultats obtenus ainsi que les effets induits de la Démarche Compétences.

L'entreprise et Constructyts Nouvelle Aquitaine seront destinataires de l'ensemble de ces documents. Toute participation financière du groupe Constructyts dans le cadre d'une Démarche Compétences sera conditionnée par la validation de ces documents.

RÉSULTATS ATTENDUS DE LA CONSULTATION

Présentation de l'organisme « conseil » :

Le cabinet « conseil » fera état de ses activités, références, ressources humaines et techniques, certifications obtenues, CV du ou des consultants pressentis pour le projet.

Une attention toute particulière devra être portée sur le choix du consultant intervenant pour le compte du cabinet « conseil ».

La contractualisation se fera avec un intervenant spécifique et les porteurs du projet insisteront pour rencontrer préalablement à chaque intervention le consultant désigné, s'il intervient pour la première fois.

Description de l'offre proposée :

Les motivations pour mettre en œuvre une Démarche Compétences numériques sont nombreuses et variées.

En tant que cabinet « conseil » spécialisé, vous avez déjà dû accompagner des entreprises sur ce type de démarche.

Nous vous demandons donc de nous présenter une proposition d'accompagnement synthétique (sur 6 pages maximum), en partant d'un exemple concret (réel ou fictif).

Nous vous invitons à nous présenter le contexte (secteur d'activités et taille de l'entreprise, nature et périmètre de la demande...), le consultant en charge de l'accompagnement et le déroulement de la méthodologie proposée (inspirée ou adaptée de celle présentée dans le point 2 du chapitre II), en précisant à chaque étape :

- Motivations initiale et thématique
- Résultat concret attendu et ou obtenu
- Méthodes et moyens envisagés et ou mis en œuvre
- Durée globale et des différentes phases (adaptée à la taille de l'entreprise)
- Modalités de coordination et d'information avec l'entreprise et Constructyts Nouvelle Aquitaine, le cas échéant

En complément, il conviendra de nous proposer sur certains points méthodologiques, des alternatives en termes de modalités, en fonction notamment de la taille de l'entreprise (-20, 20 à 50, 50 à 250, >250 salariés).

Enfin, il serait opportun d'apporter des exemples de supports ou d'outils (rétro planning, référentiel de compétences numérique global, grille d'entretien d'évaluation, modèle de compte-rendu...).

Coût de la prestation :

Le consultant proposera une annexe détaillée présentant les conditions financières de ses interventions.

La durée de validité du tarif proposé devra également être indiquée.

Garanties légales demandées :

L'organisme « conseil » devra :

- indiquer son SIRET et son numéro d'activité en qualité d'organisme de formation,
- fournir les attestations justifiant qu'il est à jour de ses obligations auprès des organismes financiers et sociaux.

Critères de sélection :

Les critères de sélection des organismes « conseil » porteront principalement sur :

- La pertinence de la réponse par rapport au cahier des charges (méthode et moyens d'accompagnement proposés...)
- Sa valeur ajoutée : la réponse apporte « un plus » à la réflexion en cours
- Les ressources techniques et humaines mises en avant
- L'adéquation de la proposition tarifaire

Lors de la présentation de la proposition par l'organisme « conseil », le comité de pilotage accordera une attention particulière aux points suivants :

- La capacité démontrée par l'organisme à :

Communiquer avec les responsables d'entreprises (ou leur représentant) sur l'enjeu de la démarche compétences et à analyser leurs besoins,

Développer un accompagnement personnalisé aux outils numériques identifiés et adapté au contexte professionnel de l'entreprise,

Synthétiser et formaliser des points de reporting (rétro planning, modèle de comptes rendus...)

- Le profil du ou des consultants pressentis pour le projet (CV) et notamment :

Leur faculté d'écoute et de compréhension des contraintes économiques de l'entreprise, de son organisation et de l'activité sur chantier.

- Leur connaissance du secteur BTP.

Contacts pour tout renseignement :

Marie-Odile Mouradoff : 05 24 07 35 45 – marie-odile.mouradoff@constructyts.fr

Rémi Boutonnet : 05 24 07 38 00 – remi.boutonnet@constructyts.fr